

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DAD sprl

Généralités

Sauf convention expresse contraire, les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos commandes et prestations.

Les présentes conditions prévalent sur les conditions générales de nos fournisseurs ou clients. Les spécifications d'exécution et les instructions doivent être communiquées par écrit ; toute modification doit être communiquée au plus tard trois jours ouvrables avant l'exécution prévue. DAD sprl ne peut être tenue pour responsable de la non-exécution d'instructions communiquées verbalement ou tardivement.

En cas d'annulation d'une commande, DAD sprl est en droit de se faire indemniser pour perte subie et manque à gagner. Le préjudice subi est évalué forfaitairement à 15 %.

Sauf accord contraire, DAD sprl ne peut être tenue pour responsable des dommages ou pertes de marchandises ou de matériel mis à disposition pour l'expédition ou le stockage avant, pendant ou après ces activités. Les dommages-intérêts éventuels se limitent quoi qu'il en soit au montant des prestations fournies par nos soins (frais de port non inclus).

DAD sprl est en droit de considérer le contrat comme résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de faillite, d'insolvabilité notoire ou de tout changement dans la situation juridique de l'acheteur ou du donneur d'ordre.

Expédition

Sauf accord contraire, les frais de port et d'expédition sont payés à l'avance par le donneur d'ordre par le biais d'un chèque ou d'un virement sur le compte de DAD sprl. Toutes les expéditions sont effectuées exclusivement aux risques du client, sauf accord écrit contraire. DAD sprl ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une perte ou d'une dégradation pendant le transport.

Stockage

Le stockage des marchandises s'effectue aux risques du client et dans l'état dans lequel les marchandises se trouvent. DAD sprl ne peut être tenue pour responsable d'un changement de qualité à la suite d'un stockage prolongé.

Sauf accord contraire, le contrat de stockage peut être résilié par DAD sprl par l'envoi au client d'un courrier recommandé. En cas de résiliation du contrat, le client procédera à ses frais à l'enlèvement des marchandises et acquittera toutes les factures en suspens.

Paiement

Sauf accord contraire, toutes les factures sont payables au comptant dans un délai de 8 jours.

En cas de non-paiement dans le délai fixé, un intérêt de retard de 1 % par mois sera dû de plein droit et sans mise en demeure, de même qu'une indemnité forfaitaire équivalant à 10 % du montant facturé. Le non-paiement d'une facture rend immédiatement exigible de plein droit le solde restant dû de toutes les autres factures, même non échues, et DAD sprl est alors en droit de suspendre tous les autres contrats en cours.

En cas de non-paiement, DAD sprl est en droit de conserver les marchandises encore en sa possession jusqu'au complet paiement. Le client est alors redevable d'une indemnité supplémentaire pour frais de conservation, à concurrence de 0,248 € par jour et par palette. Cette indemnité est également due lorsque les marchandises doivent être conservées inutilement pendant plus de 14 jours lors du traitement des commandes.

Réclamations

Toute réclamation doit être introduite par écrit dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises ou l'exécution des travaux. En cas de refus de réception ou d'enlèvement, le délai de trois jours commence à courir le jour de l'envoi de la facture.

Droit applicable - compétence

En cas de litige, seul le droit belge est d'application, et les Tribunaux d'Anvers sont seuls compétents.